

Sommaire

BREVE DE LA SEMAINE

[Agriculture](#)

[Banque](#)

[Concurrence](#)

[Fiscalité](#)

[Institutions](#)

[Justice](#)

[Propriété intellectuelle](#)

[Social](#)

[Sociétés](#)

Divorce transfrontalier / Coopération renforcée / Proposition de règlement (24 mars)*

La Commission européenne a adopté, le 24 mars dernier, une proposition de règlement en matière de divorces transfrontaliers. Cette proposition de règlement sera menée selon la procédure dite « de coopération renforcée ». Cette procédure, utilisée pour la première fois dans l'histoire de l'Union européenne, a été introduite par le Traité d'Amsterdam en 1997. Dix pays, dont la France, souhaitent poursuivre ce projet malgré l'échec du projet initial de règlement dit « Rome III ». La procédure renforcée permet une coopération plus étroite entre les Etats membres qui souhaitent poursuivre l'approfondissement de la construction européenne, dans le respect du cadre institutionnel unique de l'Union. Le texte de la proposition sera prochainement disponible. (MR) [Pour plus d'informations](#)

ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES DU 18 JUIN 2010 A BRUXELLES

Cette journée d'Entretiens Communautaires organisée par la Délégation des Barreaux de France dressera un panorama des diverses procédures non contentieuses devant les institutions et organes de l'Union européenne au lendemain de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

De hauts fonctionnaires chargés de la conduite de ces procédures au sein des institutions (Commission européenne, Parlement européen, agences) interviendront afin de présenter, de manière pratique, ces procédures alternatives.

Ces intervenants institutionnels feront le point sur les procédures de plaintes et présenteront les actions possibles auprès du Médiateur européen ainsi que l'intérêt des pétitions devant le Parlement européen.

Les procédures non contentieuses devant des agences spécialisées, de plus en plus présentes au sein de l'Union européenne, seront expliquées aux praticiens.

Enfin, les questions de l'accès aux documents des institutions et celle du nouveau rôle de l'avocat en matière de lobbying dans cette perspective non contentieuse seront abordées.

DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE

LES PROCEDURES EUROPEENNES NON CONTENTIEUSES

Bruxelles - Vendredi 18 juin 2010

« Entretiens communautaires »



La représentation d'intérêts auprès
des Institutions et Agences européennes

[Programme provisoire en ligne](#)
Pour s'inscrire en ligne cliquer [ICI](#)

[Appels d'offres](#)

[Autres manifestations](#)

* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain numéro de l'*Observateur de Bruxelles*

AGRICULTURE

Farine de Petit Epeautre de Haute Provence / Indications géographiques protégées (25 mars)

Le [règlement 250/2010/UE](#) enregistrant comme dénomination dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées, la Farine de Petit Epeautre de Haute-Provence (IGP) a été publié, le 25 mars dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. (MR)

[Haut de page](#)

BANQUE

Cours légal des billets de banque et pièces / Euros / Recommandation (22 mars)

La Commission européenne a adopté, le 22 mars dernier, une recommandation sur le cours légal des billets de banque et des pièces en euros. Cette recommandation clarifie les questions relatives à l'étendue et aux effets du cours légal des billets de banque et des pièces en euros dans la zone euro. Elle fournit des précisions utiles concernant différentes questions pratiques relatives à ce mode de paiement. Elle indique, notamment, que les paiements en espèces, y compris au moyen de billets de banque de valeur élevée, ne devraient en principe pas être refusés par les détaillants ou qu'aucun frais supplémentaire ne devrait être imposé. (MR) [Pour plus d'informations](#)

Normes comptables internationales / Informations financières / Règlements / Publication (23 mars)

La Commission européenne a adopté, le 23 mars dernier, le règlement [243/2010/UE](#) et le règlement [244/2010/UE](#) modifiant le règlement [1126/2008/CE](#) portant adoption de certaines normes comptables internationales conformément au règlement [1606/2002/CE](#) pour ce qui concerne des améliorations aux normes internationales d'information financière IFRS. (MR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

CONCURRENCE

Aides d'Etat / France / Recherche & développement / Autorisation (24 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 24 mars dernier, l'octroi par la France d'une aide publique d'un montant de 18,9 millions d'euros en faveur du projet de recherche et développement « GAYA ». Ce projet, d'une durée de sept ans, vise à développer des technologies de production de biocarburants automobiles de deuxième génération. Il est coordonné par le groupe GDF SUEZ, principal bénéficiaire de l'aide, et associera des PME et des organismes publics de recherche. (CR) [Pour plus d'informations](#)

Feu vert à l'opération de concentration Faurecia / Plastal (24 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 24 mars dernier, l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Faurecia Exteriors GmbH (Allemagne), filiale de Faurecia SA (« Faurecia », France) contrôlée par le groupe PSA Peugeot Citroën SA (France), acquiert le contrôle de l'ensemble de la société Plastal GmbH (Allemagne), par le rachat des activités et actifs de Plastal. L'entreprise Faurecia est active sur les marchés de l'ingénierie, de la production et de la livraison d'équipements automobiles, en particulier de sièges, d'habitacles, de faces avant et de systèmes d'échappement de véhicules dans le monde entier. La société Plastal est active sur les marchés de l'ingénierie, de la production et de la livraison de pièces thermoplastiques usinées en matière plastique pour l'industrie automobile, notamment de pare-chocs et de structures pour faces avant, dans l'Espace Economique Européen. (CR)

Feu vert à l'opération de concentration Société Lyonnaise des Eaux / Sociétés de distribution d'eau et d'assainissement (II) (18 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 18 mars dernier, l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Lyonnaise des Eaux (France), contrôlée par le groupe GDF Suez (France), acquiert le contrôle exclusif de l'ensemble des entreprises Société des Eaux du Nord (France), Société Provençale Des Eaux (France), Société d'Exploitation du Réseau d'Assainissement de Marseille (France), Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (France), Société Martiniquaise des Eaux (France), Société Guyanaise des Eaux (France), Société Stéphanoise des Eaux (France) et Société Nancéienne des Eaux (France), par échange d'actions. La Lyonnaise des Eaux est active dans la collecte, l'assainissement et la distribution d'eau. Les huit sociétés cibles sont actives dans les mêmes secteurs à l'exception de la Société

d'Exploitation du Réseau d'Assainissement de Marseille, qui est active en matière d'assainissement d'eau. (CR)

Notification préalable de l'opération de concentration BC Partners / Spotless (15 mars)

La Commission européenne a reçu notification, le 15 mars dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise CIE Management II Limited («CIEM», Guernesey), associée commanditée et gérante de BC European Capital VIII («BC», Guernesey), appartenant en dernier ressort à BC Partners Holdings Limited («BC Partners», Guernesey), souhaite acquérir l'ensemble de Spotless Group SAS (« Spotless », France), par achat d'actions. Le groupe BC Partners est une société de capital-investissement, active dans l'acquisition et le développement d'entreprises. La société Spotless est un fabricant de lessives, de produits d'entretien à usage domestique, de produits pour l'entretien des chaussures, de nettoyeurs pour lentilles en verre et de produits pour les plantes et pour les animaux de compagnie. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations éventuelles avant le 5 avril 2010, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.5824 - BC Partners/Spotless, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (CR)

Secteur de l'assurance / Règlement d'exemption / Adoption (24 mars)

La Commission européenne a adopté, le 24 mars dernier, un nouveau [règlement d'exemption par catégorie](#) applicable au secteur de l'assurance, celui actuellement en vigueur devant expirer le 31 mars prochain. Ce nouveau règlement modifie les règles d'exemptions de deux formes de coopération propres au secteur de l'assurance : les accords concernant l'établissement en commun de calculs, de tables et d'études (échanges d'informations) et les groupements de coassurance et de coréassurance. Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} avril 2010 et sera valable jusqu'au 31 mars 2017. (CR)

[Haut de page](#)

FISCALITE

France / Directive sur la taxation des produits énergétiques et de l'électricité / Transposition / Avis motivé (18 mars)

La Commission européenne a adressé à la France, le 18 mars dernier, un avis motivé afin qu'elle modifie sa législation relative à la taxation de l'électricité (taxes locales). La France avait jusqu'au 1^{er} janvier 2009 pour adapter son système de taxation. Elle dispose désormais d'un délai de deux mois pour mettre en conformité sa législation avec la [directive sur la taxation des produits énergétiques et de l'électricité](#). (CGR) [Pour plus d'informations](#)

France / Directive TVA / Transposition / Avis motivé (18 mars)

La Commission européenne a adressé à la France, le 18 mars dernier, un avis motivé afin qu'elle modifie sa législation relative à l'exonération de TVA des livraisons concernant les navires. En effet, l'exonération française s'applique notamment à tous les navires utilisés pour le transport de passagers et pour des activités commerciales, alors qu'elle devrait, selon la Commission, se limiter aux navires affectés à la navigation en haute mer. La France dispose d'un délai de deux mois pour mettre en conformité sa législation avec le droit de l'Union européenne. (CGR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

INSTITUTIONS

Jean-Marc Sauvé / Nomination / Comité / CJUE (1^{er} mars)

Le Vice-Président du Conseil d'Etat français, Monsieur Jean-Marc Sauvé, a pris, le 1^{er} mars dernier, ses fonctions de Président du comité chargé de donner un avis sur l'adéquation des candidats à l'exercice des fonctions de juge et d'avocat général à la Cour de justice de l'Union européenne, suite à sa nomination par une [décision](#) du Conseil de l'Union européenne. Ce comité, créé par le traité de Lisbonne (art. 255 TFUE), constitue une garantie supplémentaire dans la procédure de nomination des membres de la Cour. Il est composé, outre le Président, des six personnes suivantes : M. Peter Jann, ancien juge à la Cour de justice de l'Union européenne, Lord Mance, juge à la Cour suprême du Royaume-Uni, M. Torben Melchior, président de la Cour suprême du Danemark, M. Péter Pacsolay, président de la Cour constitutionnelle de Hongrie, Mme Ana Palacio Vallelersundi, avocate, ancien membre du Parlement européen, ancien ministre du gouvernement espagnol, et Mme Virpi Tiili, ancien juge au Tribunal de première instance. (MR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

Décision de protection européenne des victimes / Proposition de directive / Publication (18 mars)

L'initiative de la Belgique, de la Bulgarie, de l'Estonie, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la Hongrie, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Finlande et de la Suède, en vue de l'adoption d'une [proposition de directive](#) relative à la décision de protection européenne a été publiée, le 18 mars dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. (HB)

Procédures pénales / Droits à l'interprétation et à la traduction / Proposition de directive / 13 Etats membres / Publication (18 mars)

L'initiative de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Estonie, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, de la Hongrie, de l'Autriche, du Portugal, de la Roumanie, de la Finlande et de la Suède, en vue de l'adoption d'une [proposition de directive](#) relative aux droits à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales a été publiée, le 18 mars dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Cette initiative avait été déposée par ces Etats avant que la Commission européenne ne publie sa propre proposition (cf *L'Europe en Bref* n°[558](#)). (HB)

Equipe commune d'enquête / Modèle d'accord / Résolution / Publication (19 mars)

La [résolution](#) du Conseil relative à un modèle d'accord pour la création d'une équipe commune d'enquête, a été publiée, le 19 mars dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Cette résolution comporte une annexe qui reprend un accord type. (MR)

[Haut de page](#)

PROPRIETE INTELLECTUELLE**Marques / Internet / Moteur de recherche / Publicité à partir de mots clés / Arrêt de la Cour (23 mars)***

La Cour de justice de l'Union européenne a rendu, le 23 mars dernier, un arrêt relatif au droit des marques et plus particulièrement en matière de référencement sur Internet via des moteurs de recherche (*Google, aff. jointes C-236/08 à C-238/08*). Selon la Cour, le titulaire d'une marque est habilité à interdire à un annonceur Internet, sans le consentement dudit titulaire, dans le cadre d'un service de référencement sur Internet, de faire de la publicité pour des produits ou des services identiques à ceux pour lesquels ladite marque est enregistrée. Mais la Cour précise que le prestataire d'un service de référencement sur Internet qui stocke en tant que mot-clé un signe identique à une marque et organise l'affichage d'annonces à partir de celui-ci, ne fait pas un usage de ce signe au sens de la réglementation communautaire relative à la marque communautaire. Enfin, la Cour énonce que la directive sur le commerce électronique s'applique au prestataire d'un service de référencement sur Internet lorsque ce prestataire n'a pas joué un rôle actif de nature à lui confier une connaissance ou un contrôle des données stockées. (MR)

[Haut de page](#)

SOCIAL**Directive « temps de travail » / Révision / Communication (24 mars)**

La Commission européenne a adopté, le 24 mars dernier, une communication sur la révision de la [directive 2003/88/CE](#) dite « temps de travail ». Cette communication invite les partenaires sociaux à donner leur avis sur la nécessité et la portée de cette révision. Après six ans de négociations, cette consultation constitue la première étape en vue d'un réexamen approfondi de la directive. Les partenaires sociaux disposent de six semaines pour y répondre. (CR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

SOCIETES**France / Directive « Droit des actionnaires » / Transposition / Avis motivé (18 mars)**

La Commission européenne a adressé, le 18 mars dernier, un avis motivé à neuf Etats membres, dont la France, pour défaut de transposition de la [directive 2007/36/CE](#) concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées. Cette directive devait être transposée avant le 3 août 2009. (MR)

Société européenne / Consultation publique (23 mars)*

La Commission européenne a lancé, le 23 mars dernier, une [consultation publique](#) afin d'évaluer l'opportunité de modifier le statut de la société européenne (*Societas Europaea* - SE). Cette consultation publique sera basée sur le [rapport](#) intitulé « Study on the operation and the impacts of the Statute for a European Company (SE) » du 9 décembre 2009. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations avant le 23 mai 2010. (MR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)



Les appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

Commission européenne / Renforcement des capacités juridiques (23 mars)

La Commission européenne a publié, le 23 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet le renforcement des capacités juridiques au Turkménistan (*réf. 2010/S 57-083777, JOUE 57, du 23 mars 2010*). Le marché porte sur la révision de la législation et des normes juridiques existantes, le renforcement de leur efficacité, l'adoption de nouvelles lois, et enfin, la mise en conformité des lois nationales avec les normes internationales et européennes. La date prévue pour le début du marché est septembre 2010. La valeur maximale estimée du marché est de 1 450 000 euros. La durée du marché est de 2 ans et demi. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'étendre la durée du projet, sous réserve de disponibilité budgétaire, sans toutefois que la durée ni le montant du marché initial puissent être dépassés. La langue devant être utilisée dans l'offre est l'anglais. La date prévue pour l'envoi des invitations à soumissionner est **avril / mai 2010**. La date limite de réception des candidatures est fixée au **26 avril 2010 à 16h**. (CGR)

France / Massy / Services de conseils et d'information juridiques (24 mars)

La ville de Massy a publié, le 24 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et d'information juridiques hors contentieux (*réf. 2010/S 58-086431, JOUE 58, du 24 mars 2010*). Le marché est divisé en dix lots relatifs aux « marchés publics », « délégations de services publics », « urbanisme : gestion foncière et patrimoniale », « urbanisme : documents d'urbanisme », « urbanisme : aménagement », « urbanisme : droit des sols », « urbanisme : environnement », « droit privé », « droit public des collectivités territoriales » et « droit de la fonction publique ». Il s'agit d'un marché périodique dont la durée est de 12 mois à compter de la date d'attribution du contrat. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de renouveler expressément la durée du marché d'un an à compter de la notification dudit marché au titulaire, et ceci dans la limite de 2 ans maximum. La date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **20 avril 2010 à 12h**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **20 avril 2010 à 12h**. (CGR)

France / Saint Denis / Services de conseils et de représentation juridiques (24 mars)

L'OPH Plaine Commune habitat a publié, le 24 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2010/S 58-086467, JOUE 58, du 24 mars 2010*). Les prestations concernées portent sur le conseil, la consultation, l'assistance et la représentation juridiques. Le marché est divisé en cinq lots relatifs au « droit des baux commerciaux et droit de la copropriété », « gestion locative », « droit social et protection juridique », « droit de la fonction publique et protection juridique » et « droit des marchés publics, droit fiscal, droit des assurances, droit foncier, droit de la construction et de l'habitat, responsabilité civile, responsabilité administrative et contentieux ». Le marché est réservé à la profession d'avocat. La date limite pour la réception des demandes de documents ou pour

l'accès aux documents est fixée au **12 avril 2010 à 12h**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **12 avril 2010 à 12h**. (CGR)

Irlande / Galway / Services juridiques (23 mars)

Le « Galway Mayo Institute of Technology » a publié, le 23 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 57-085084, JOUE 57, du 23 mars 2010*). Les prestations concernées portent sur des services de conseil et d'information juridiques ainsi que sur des services de représentation légale. La langue devant être utilisée dans l'offre est l'anglais. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **23 avril 2010 à 12h**. (CGR)

Pologne / Bogatynia / Services juridiques (24 mars)

Le « PGE Elektrownia Turów SA. » a publié, le 24 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques et de conseils en affaires en gestion ainsi qu'en services connexes (*réf. 2010/S 58-086678, JOUE 58, du 24 mars 2010*). La langue devant être utilisée dans l'offre est le polonais. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **8 avril 2010 à 13h**. (CGR)

[Haut de page](#)



Les manifestations

AUTRES MANIFESTATIONS



Premier forum de Trans Europe Experts, le 31 mars 2010, à la Chambre de commerce de Paris, sous le haut patronage de Michèle Alliot-Marie, Ministre d'Etat, Garde des sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés

« LES ENJEUX JURIDIQUES EUROPEENS »

L'association *Trans Europe Experts* a été créée en 2009 par des universitaires convaincus de l'importance de la participation active des Français à la construction juridique européenne. Les membres fondateurs de TEE sont Judith Rochfeld, Catherine Prieto, professeurs à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), Denis Mazeaud, Bénédicte Fauvarque-Cosson, professeurs à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), Carole Aubert de Vincelles, professeur à l'Université de Cergy-Pontoise.

Le matin : interventions de Pierre Simon (Président de la CCIP), Pierre Moscovici (Député, ancien ministre délégué aux affaires européennes), Pascale Fombeur (Directrice des affaires civiles et du Sceau, ministère de la Justice et des Libertés), Nicolas Tenzer (Président-fondateur d'IDEFIE) et des membres fondateurs de TEE.

L'après midi : ateliers réunissant universitaires, professionnels et représentants d'institutions nationales, européennes, internationales.

Thèmes des ateliers : droit des contrats, de la consommation et du commerce électronique, droit international privé, droit pénal, droit des sociétés, droit des services financiers, droit de la propriété intellectuelle, libertés de circulation, droit des étrangers, droit social européen.

Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats.

Programme : cliquer [ICI](#)

Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)

Pour plus d'informations : contact@transeuropexperts.eu

14^{ème} conférence de la Commission ouverte du Droit de la Discrimination

La réunion de la Commission ouverte aura lieu **le 6 avril 2010 de 18h à 20h**

Ordre des Avocats - Maison du Barreau

Salle Gaston Monnerville

2, rue de Harlay - 75001 Paris

Le thème de la conférence : La protection des femmes enceintes en matière d'emploi et de travail à travers la grille de lecture et d'analyse du droit de la discrimination et de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes (droit communautaire et droit français)

Il convient de s'inscrire auprès de Madame Laurence LE TIXERANT :

commissions.ouvertes@avocatparis.org pour recevoir toutes les informations sur la Commission du Droit de la Discrimination.



L'AUTOREGULATION DES PROFESSIONS Table ronde organisée par le COMITE DE LIAISON DES INSTITUTIONS ORDINALES (CLIO)

architectes, avocats, avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, avoués à la Cour, chirurgiens-dentistes, experts comptables, géomètres experts, huissiers de justice, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, médecins, notaires, pédicures podologues, pharmaciens, sages-femmes, vétérinaires

Le jeudi 8 Avril 2010 de 10h à 17h15

A Bruxelles, Comité économique et social européen (CESE)

CESE, 99 rue Belliard, 1040, Bâtiment Jacques Delors, Salle JDE 62

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour toute information complémentaire : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu



4^{ème} séminaire Franco/Espagnol les 7 et 8 mai 2010

Evolution des modes de résolution des litiges : points et nouveautés sur l'arbitrage et la médiation.

Lieu du séminaire : Casino municipal de Biarritz

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)



14^{ème} séminaire Franco/Allemand les 4 et 5 juin 2010

« Distribution et Concurrence »
Préserver une concurrence libre et loyale

Lieu du séminaire : Relais de Margaux - Bordelais

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)



DIPLOME INTERNATIONAL DE DROIT FISCAL EUROPEEN

L'Université de Bourgogne accueillera en septembre prochain la promotion 2010-2012 du **Diplôme international de droit fiscal européen**.

Ce diplôme universitaire de troisième cycle en formation continue d'une durée de 2 ans (4 jours en septembre puis 5 sessions de 2 jours, le vendredi et le samedi, réparties sur l'année) est destiné aux professionnels du droit fiscal qui souhaitent se doter d'une solide culture fiscale européenne et maîtriser les principes généraux de la fiscalité internationale et européenne.

La formation bénéficie du concours de plus de **20 intervenants choisis parmi les meilleurs spécialistes de la fiscalité européenne**.

[Voir la plaquette de présentation](#)

[Télécharger un dossier de candidature](#)

Date limite de dépôt des candidatures : 2 juin 2010

Renseignements :

- Pascale BLATTER - Centre de Recherches Fiscales - Université de Bourgogne

Tél 03 80 39 53 54 - Mail : pascale.blatter@u-bourgogne.fr

- Site : <http://www.u-bourgogne.fr/DroitFiscal/> puis cliquer sur l'onglet « Professionnels »

MASTERCLASS TVA 2010

La TVA est le « lot quotidien » de tous les fiscalistes. Mais cet impôt, simple dans sa conception, engendre de nombreuses difficultés d'application. Outre sa sophistication croissante, la TVA ne cesse d'évoluer sous l'impulsion des instances communautaires et de la jurisprudence très dense de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Pour permettre aux professionnels d'approfondir certains points techniques et de prendre en compte les évolutions récentes de la TVA (TVA immobilière notamment, ...), **l'Université de Bourgogne, à travers le Pôle de fiscalité indirecte communautaire (PFIC), propose un cycle de perfectionnement** (2 jours par mois le jeudi et le vendredi, en octobre, novembre et décembre) qui accueillera sa troisième promotion en octobre 2010.

Cette formation délivrée dans le cadre de la formation continue bénéficie du concours des enseignants du Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne : *professeurs et professionnels issus des grands cabinets français qui font autorité en la matière.*

[Voir la plaquette de présentation](#)

[Télécharger un dossier de candidature](#)

Date limite de candidature : 14 juin 2010

Renseignements :

- Pascale BLATTER - Centre de recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne

Tél 03 80 39 53 54 - pascale.blatter@u-bourgogne.fr

- Site : <http://www.u-bourgogne.fr/DroitFiscal/> puis cliquer sur l'onglet Professionnels puis sur Cycles et séminaires



**Coopération judiciaire internationale
et européenne en matière pénale**

**Colloque international
sous l'égide de l'EFB de Paris**

Vendredi 8 octobre 2010
à la Bibliothèque de l'Ordre des Avocats
Palais de Justice de Paris

Programme provisoire en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour tous renseignements :
<http://www.efb-paris.avocat.fr/>

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« L'Europe *en Bref* » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cgae.es).

Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Charlotte **VARIN**, Avocate au Barreau de Paris, Emmanuel **KATRAKIS**, Juriste, Chrystel **GOMBERT RADOVANOVIC**, Romain **RARD**, Mathieu **ROUILLARD** et Corinne **RYDZYNSKI**, Elèves-Avocats.

Conception :

Valérie **HAUPERT**



S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (118.12 euros HTVA) :

<http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

L'Observateur de Bruxelles n°79 est paru :

Dossier spécial : « Le droit européen de la consommation »

Contactez-nous !

Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))



DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 560 – 25/03/2010
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu